



## Règlement intérieur saison 2023

Notre club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, participe aux compétitions dans le cadre du Trophée Départemental des Jeunes Vététistes (TDJV).

L'adhésion au club emporte adhésion et engagement de respect de son règlement intérieur et de ses statuts.

Nous insistons sur l'importance de participer à ces épreuves pour favoriser l'esprit d'équipe et permettre aux jeunes de progresser ensemble.

La participation à 4 épreuves est obligatoire durant la saison pour toutes les catégories.

### Cotisation club :

Une cotisation au club est demandée à chaque adhérent : **70€**

### Licences FFC :

Tous les adhérents au club doivent être en possession d'une licence qui correspond à sa pratique, qu'elle soit loisir ou compétition.

Licence jeunes (4 à 16 ans) **57€** (lors de la première prise de licence)

*Pour plus de détails, voir sur le site FFC Auvergne - Rhône Alpes.*

Possibilité de séances d'essai, pour lesquelles il est impératif de prendre une licence dite « accueil » valable 1 mois pour laquelle un certificat médical est obligatoire.

### Equipements :

Le Club met à disposition les équipements obligatoires pour la pratique du VTT. Soit 1 maillot manches longues + 1 maillot manches courtes + 1 maillot DH sous réserve. Lors des compétitions qui le nécessitent des protections DH sont prêtées soit une dorsale et une paire de genouillères.

Chaque adhérent disposera de cet équipement moyennant le règlement de **50€**, au titre de la mise à disposition et un chèque de dépôt de garantie restituable de **100€**. Ces équipements devront être rendus propres et en bon état, lors de l'Assemblée Générale en fin de saison ou à une autre date selon les circonstances, dans le cas contraire, le Club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis. Si l'enfant participe au minimum aux 4 courses obligatoires, 20€ seront remboursés.

Ces maillots sont à porter lors des entraînements et **obligatoirement** lors des participations aux courses (sauf DH si non fourni) faute de quoi le pilote pourrait se voir sanctionné, . L'entretien de cet équipement reste à la charge des familles.

**Le casque de VTT, le casque intégral et les gants longs sont également à la charge des parents et sont obligatoires lors de tous les entraînements et les courses ainsi que les lunettes adaptées au VTT.**

Il est obligatoire de porter un cuissard ou short adapté à la pratique.

Le licencié doit être aussi en possession d'un Camel Back, ou d'une gourde, d'un petit encas (barres de céréales, fruits secs...) et d'une chambre à air de rechange adaptée à son VTT.

### Engagement course :

L'engagement aux épreuves de TDJV est fixé par chaque organisateur (5€ maximum chacune) et est à la charge du club.

Pour inscrire votre enfant à une course, vous devrez informer le bureau par mail le samedi 20h00, 8 jours avant la date de la course, à l'adresse suivante [vttmiribike@laposte.net](mailto:vttmiribike@laposte.net), au plus tard.

En cas d'oubli, si les conditions sanitaires le permettent et si l'organisateur le propose, les inscriptions se feront sur le lieu de chaque course, le jour même.

**Attention, cela implique que le licencié partira dans les dernières positions.**

### Période d'essai

2 sessions sont possibles : au printemps et à l'automne.

### Tarif de la cotisation club pour les familles nombreuses comme suit :

1<sup>er</sup> enfant = 70€, 2<sup>e</sup> enfant =55€, 3<sup>e</sup> enfant et suivant =50€

Les règlements pourront s'effectuer en trois fois maximum.

## Documents nécessaires à l'inscription et à télécharger sur le site du club

- la fiche d'inscription 2023 remplie et signée
- le règlement intérieur saison 2023 signé
- les chèques suivants :
  - un 1<sup>er</sup> chèque global à l'ordre de Miribike, correspondant à :
    - la cotisation au club d'un montant de 70€ (ou plus en cas d'inscription de plusieurs enfants),
    - le règlement de la licence FFC (montant définit par la FFC lors de l'inscription en ligne),
    - la mise à disposition des maillots d'un montant de 50€ ;
  - un 2<sup>e</sup> chèque **de dépôt de garantie** à l'ordre de Miribike pour les maillots et les protections 100€

## Entraînements / Courses

Les entraînements **sont obligatoires**.

L'appel sera fait au début de chaque séance.

Les entraîneurs se réservent le droit d'organiser les groupes en fonction du niveau technique et des capacités physiques des présents. L'encadrement organise l'entraînement en fonction des conditions, du nombre de présents et du niveau des pilotes.

Ils auront lieu sur différents sites en fonction de la météo (St Jeoire, Onnion, Plateau de Plaine-Joux et autres).

**Veillez consulter le matin même le site pour le lieu d'entraînement.**

Périodes :     Printemps (*Avril à juillet*)  
                  Automne (*Août – Octobre*)

Les entraînements se déroulent le mercredi en fin de journée, et le samedi de 9h30 à 12h00 (toutes catégories)

Il est demandé aux parents et/ou aux enfants de prévoir un temps de mise en route avant les entraînements et les courses (préparation du matériel et du pilote). Les entraînements commencent à l'heure !

Les parents quant à eux s'engagent à accompagner, présenter et retirer leur enfant au début et à la fin de chaque activité.

Les parents désirant accompagner les groupes d'enfants sont les bienvenus. Ils sont indispensables au bon déroulement des séances (serre-file), notamment lors des balades, traversées de routes et autres séances techniques nécessitant de la mise en place de matériel.

Les informations concernant des modifications pour les entraînements ou les courses seront à consulter la veille sur le site [www.miribike.fr](http://www.miribike.fr)

Le planning des courses est mis en ligne sur le site dès qu'il est établi par le comité régional.

**Rappel** : Pour les entraînements et les courses, il sera demandé aux vététistes :

- de se prendre en charge pour savoir où et comment se déroule l'entraînement ou la course
- de prévenir systématiquement les entraîneurs d'une absence par mail [vttmiribike@laposte.net](mailto:vttmiribike@laposte.net) .
- de porter systématiquement un casque homologué en bon état + des gants longs + des lunettes
- d'utiliser un VTT adapté à sa taille, en bon état et surtout régulièrement entretenu.

### Charte de bonne conduite :

Pendant les entraînements et les courses, les vététistes s'engagent aussi à respecter :

- les entraîneurs, les parents qui accompagnent,
- les autres membres de la section, les autres compétiteurs durant les compétitions,
- les commissionnaires et organisateurs des compétitions.
- L'environnement dans lequel il s'exerce

Il est demandé à chacun, en toute circonstance de faire preuve d'un **Esprit Sportif**.

Les compétitions sont soumises à un règlement propre à la FFC. Il est vivement conseillé de le consulter : <http://www.auvergnepesccyclisme.com/vtt/reglementation-vtt>

### Engagement à la vie associative :

À ce sujet, nous attendons un soutien actif de nos adhérents et leurs familles en mettant en place un parrainage des familles ayant pour but de trouver des lots, des sponsors, des coups de pouces ... au travers d'eux-mêmes, leurs employeurs, leur entourage, leurs connaissances...

**Pour que la saison 2023 apporte pleine satisfaction et plaisir à tous, nous comptons et vous remercions par avance sur votre engagement tant aux entraînements, aux courses qu'à la participation de la vie du Club.**

Le Président :

L'Enfant :

Responsable légal :